

Présents:

Vélo Tournefeuille : Philippe Moru, Sophie Valcke, Xavier Hours

Mairie de Tournefeuille : Jacques Tomasi

1. Signature de la convention entre la Mairie et Vélo Tournefeuille

La convention sera signée durant les Cyclades.

2. Edition du journal de Tournefeuille sur le vélo

Jacques Tomasi rappelle l'accord de principe pour un encart pour les associations de ramassage scolaire à vélo dans le prochain journal dont le sujet principal sera la politique environnementale. La date de publication du prochain journal n'est cependant pas décidée.

3. Transport des vélos dans le bus pour le Centre de Loisir

Jacques Tomasi confirme que le bus amenant les enfants de Mirabeau au Centre de Loisir le mercredi pourra transporter 3 ou 4 vélos. Ce transport de vélo pourra être utilisé dès le mercredi 16 septembre.

4. Achat de vélo à assistance électrique pour les déplacements de certains personnels de mairie (personnels CLAE en particulier)

Ce projet est bien avancé ; en particulier, les équipes CLAE en place y sont favorables. Ce projet sera probablement couvert dans le budget 2010. Jacques Tomasi précise que l'objectif est de généraliser l'utilisation de vélo à assistance électrique au plus grand nombre de personnels de la mairie pour les déplacements internes aujourd'hui effectués en voiture de service (lorsque le déplacement n'implique pas de transport de charges importantes).

5. Suivi de l'audit :

- Réunions trimestrielles de suivi avec les services techniques

Jacques Tomasi indique qu'il n'est pas envisagé pour l'instant de mettre en place des réunions trimestrielles avec les services techniques de Tournefeuille pour le suivi de l'audit, car les travaux de voirie sont maintenant du ressort de la Communauté Urbaine (CU). Le mode de fonctionnement de la Communauté Urbaine est en train de se mettre en place. Un plan de travail concernant les aménagements cyclables sera établi dans le cadre de la commission transport dont font partie Jacques Tomasi et Jacques Guilbault. Les affaires courantes de moindre ampleur pourraient cependant être traitées en boucle rapide au niveau du pôle de proximité. Sophie Valcke insiste sur le besoin d'interagir avec les services techniques en amont des travaux. Il faudrait probablement organiser des rencontres techniques au niveau du pôle de proximité. Jacques Tomasi indique qu'il étudiera les possibilités lorsque le fonctionnement de la CU sera bien mis en place.

- Priorité pour les croisements entre pistes cyclables et rues:

Le groupe majoritaire à la mairie a pris position sur cette question. Sur Tournefeuille, tout croisement de piste cyclable avec la voirie sera associé à un passage piéton (complété de pictogramme vélo); la priorité sera accordée au vélo (et piéton) et matérialisée, pour les voitures, par un cédez-le-passage avec priorité vélo. Ce principe ne sera cependant pas systématiquement appliqué dans toute la CU. Sur Tournefeuille, seules quelques exceptions seront faites, par exemple pour le croisement de la piste cyclable là où le Chemin Saint-Pierre devient le chemin de Touraine. Philippe Moru insiste sur le besoin de faire de la communication au minimum vers les Tournefeuillais pour réduire le risque routier lié à cette évolution positive à priori méconnue des automobilistes.

- Discontinuités cyclables en périphérie de Tournefeuille

Antenne Tournefeuille de l'Association Vélo Toulouse
Compte-rendu de la réunion avec la mairie du 10 Septembre 2009

- Avenue Jean-Jaurès : pas d'évolution depuis la dernière réunion ; cette discontinuité est identifiée par la Communauté Urbaine qui travaille à une solution.
 - Rond-point du jet d'eau : aucun projet d'aménagement n'est prévu à court terme ; Vélo Tournefeuille demande d'assurer la continuité cyclable du coté Plaisance entre les rues Eugène Montel et Gaston Doumergue.
 - Passage sous l'avenue du Maréchal Leclerc au niveau du Touch : Vélo Tournefeuille demande l'aménagement de rampes plus progressives et une amélioration du revêtement.
 - Sécurisation du trottoir cyclable devant l'Art de Vivre
 - Jacques Tomasi fera remonter au Conseil Général la demande de Vélo Tournefeuille de passer le Chemin de Ramelet Moundi de 70 km/h à 50 km/h et demandera au propriétaire du cabinet de médecin et du restaurant l'Art de Vivre de mettre en place une signalétique du style "attention passage cyclistes et piétons: avancez prudemment" là où leur entrée débouche sur le trottoir cyclable (qui est en soi une mauvaise solution espérée temporaire).
 - Parkings à vélos

Les parkings à vélos sécurisés sont arrivés et seront présentés aux Cyclades. Ils seront mis en place dans le cadre de l'agenda 21 vers la fin de l'automne. Sophie Valcke rappelle le besoin d'augmenter également le nombre de parkings vélos non sécurisés à divers endroits de Tournefeuille (cf l'audit).
6. Perspectives de travaux sur la commune, en particulier la ZAC de Ferro Lèbres :
- L'aménagement de la ZAC Ferro Lèbres a été un peu ralenti du fait du contexte économique. La population a été mise au courant de l'état du projet. Des préconisations environnementales sont actuellement à l'étude. La Mairie informera Vélo Tournefeuille de l'avancement de ces travaux et la consultera sur le sujet cyclable.

7. Centre-ville piétonnier

Jacques Tomasi confirme que la mairie n'est pas en faveur de l'expérimentation d'un centre-ville piétonnier le Dimanche lors du marché, tel que suggéré par Vélo Tournefeuille. Vélo Tournefeuille souhaite une réponse écrite et argumentée au dossier présenté à la mairie sur cette question. Jacques Tomasi indique que la raison principale de ce refus est la diminution des places de parkings et des problèmes que cela entraîneraient pour les marchands ; il indique que les marchands subiront déjà des contraintes liées aux travaux de réaménagement du foyer Roger Panouse. Vélo Tournefeuille voudrait qu'une réunion de concertation soit organisée à ce sujet entre les différents acteurs (marchands, propriétaires des commerces du centre-ville ouverts le Dimanche, mairie, représentants de Vélo Tournefeuille). Vélo Tournefeuille indique sa volonté de poursuivre ce dossier, en particulier en établissant un compte exact des places perdues.